

Séminaire du service de la recherche et de la documentation

La référence à la protection, dans la sphère des politiques publiques, renvoie d'emblée à une double acception. Il est autant question de protéger la société d'un certain nombre de désordres que d'équiper socialement des individus identifiés comme vulnérables en mobilisant nombre de dispositifs et de professionnels. La littérature et les observations des professionnels montrent que la vulnérabilité peut s'incarner, entre autres, dans la récurrence des ruptures relationnelles et la difficulté à construire des liens sécurisants et pérennes, une trajectoire de socialisation entravée par le bagage biographique et qui amoindrit la possibilité de disposer de ressources relationnelles, une spirale de ruptures des différentes formes de lien social où chaque rupture en entraîne bien souvent une autre¹...

On pense dès lors au concept de désaffiliation² où isolement social et absence de perspectives de travail se conjuguent, à travers un continuum de situations, pour entraîner un individu du centre vers la périphérie et l'inscrire ainsi dans une voie de marginalisation. Dès lors avant même de protéger, il s'agit de prévenir ce double processus de décrochage. Identifier les critères de risques et protéger des enfants, des jeunes de situations de danger, éduquer des adolescents dits en conflit avec la loi représentent des enjeux sociaux importants. Dans le champ scolaire, et plus largement éducatif, la question de la prévention interpelle à la fois les pouvoirs publics, les professionnels, les enfants et leurs familles. Ce que l'on peut appeler « la politique de la prévention », même si elle est encouragée et valorisée, semble d'ailleurs moins développée que la politique d'intervention ou de remédiation³, ce qui n'est pas sans effets sur les publics accompagnés.

On peut légitimement se demander ce que signifient, pour les personnes qui en font l'objet, ces expériences subjectives de protection. Et ce d'autant plus que dès lors qu'un « groupe cible » fait l'objet d'objectifs de prévention et de protection, les biographies individuelles sont, dans le même temps, soumises à un contrôle normatif et remodelées par les catégories de l'action publique⁴. Dans quelle mesure les différentes interactions de ces personnes avec les institutions contribuent à modifier la perception qu'elles ont d'eux-mêmes, (notamment à travers une identité virtuelle attribuée par autrui) et ont des effets sur leurs manières d'appréhender les autres⁵ ?

¹ Muniglia, V., « Comprendre les ruptures dans les parcours d'accompagnement : l'exemple des jeunes faisant l'expérience de la dépendance contrainte », *Informations sociales*, 2016/4 (n°195), p 105-113.

² Castel, R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard.

³ Cette distinction est faite par l'Education nationale, notamment pour décrire les politiques de lutte contre le décrochage scolaire.

⁴ Jean-François Guillaume, 2009, « Les parcours de vie, entre aspirations individuelles et contraintes structurelles », *Informations sociales*, n°56, p 22-30.

⁵ C'est la définition de la carrière morale donnée par Goffman « Ce concept désignant à la fois le rapport que chacun entretient à son identité (identité réelle revendiquée par soi) mais également le cycle des modifications par lesquelles, dans les différentes interactions, un individu prend conscience de lui-même (identité virtuelle attribuée par autrui) et appréhende les autres. Goffman, E. 1968 [1961], *Asiles, Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Les éditions de Minuit, Paris, p 179 et 180.

Prévenir les dysfonctionnements et identifier les populations à protéger questionnent donc nécessairement autant le rôle des acteurs de la désignation des troubles et la perception institutionnelle du danger⁶ que les points de vue des personnes protégées, le sens qu'ils donnent à leur parcours de protection mais également la place que prennent ces derniers au sein d'une temporalité historique et des rapports sociaux.

Ce séminaire du service de la recherche de l'ENPJJ s'attachera à explorer ces différentes dimensions dans une perspective pluridisciplinaire.

Programme

Chaque séance se tient de 16 heures 30 à 18 heures 30.

Séance 1 : mercredi 16 janvier 2019

« *Un bon pouvoir ? Penser les éthopolitiques* »

Sébastien ROUX : sociologue, chargé de recherche CNRS, LISST (laboratoire interdisciplinaire, solidarité, société, territoire), université de Toulouse.

Discutante : [Hélène CHÉRONNET](#)

Séance 2 : mardi 26 février 2019

« *Les enfants, les adolescents et la rue : contrôle et protection aux XIXe et XXe siècles* »

Delphine PIÉTU, docteure en histoire, chercheuse associée du laboratoire ICT (Université Paris Diderot)

Discutant : [Guillaume PÉRISSOL](#)

Séance 3 : mercredi 27 mars 2019

« *La réforme de la protection de l'enfance : une révolution discrète* »

Flore CAPELLIER, responsable de l'Observatoire parisien de protection de l'enfance, membre associée au CERSA, Université Panthéon-Assas, Paris 2

Discutante : [Nadia BEDDIAR](#)

Séance 4 : mardi 14 mai 2019

« *Du cyberharcèlement au cybersexisme : protection et prévention à l'école* »

Benjamin MOIGNARD (UPEC, Lirtes-Parsie, OUIEP) et Sigolène COUCHOT-SCHIEX (UPEC, Lirtes-Parsie, OUIEP) :

Discutante : [Delphine BRUGGEMAN](#)

Séance 5 : mardi 4 juin 2019

« *Conséquences des politiques et des pratiques de placement sur le développement du bébé. Réflexion autour des notions de prévention et de protection* »

Edwige DUCREUX, ATER à l'ESPE Lille Nord de France, Membre du Laboratoire PSITEC, université de Lille

Discutant : [Maël VIRAT](#)

Les inscriptions sont gratuites et à effectuer à l'adresse [recherche.enpjj-roubaix\(at\)justice.fr](mailto:recherche.enpjj-roubaix(at)justice.fr)

⁶ Potin, E., 2013, « Protection de l'enfance : parcours scolaire, des enfants placés », *Politiques sociales et familiales*, 2013.